

Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales

CAHIERS DU LAREPPS

No 04-33

**Définir l'économie sociale au Québec :
l'apport de Desroche, Vienney, Defourny et Laville**

par

**Muriel Kearney
en collaboration avec Louise Tremblay,
François Aubry et Yves Vaillancourt**

**École de travail social
Université du Québec à Montréal**

**© LAREPPS/UQÀM
Novembre 2004**

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003

ISSN 1490-8069

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
RÉSUMÉ.....	iii
INTRODUCTION.....	1
1. L'APPORT DES QUATRE AUTEURS.....	4
1.1 Henri Desroche : les composantes de l'économie sociale	4
1.2 Jacques Defourny: la définition belge selon les valeurs	6
1.3 Jean-Louis Laville : les services de proximité et l'hybridation des ressources	8
1.4 Claude Vienney : les paramètres juridiques, économiques et sociologiques	10
2. REGARD SUR LA QUESTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC	13
CONCLUSION.....	18
BIBLIOGRAPHIE	20

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : La définition de l'économie sociale adoptée au Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996.....	2
TABLEAU 2 : Les composantes de l'économie sociale selon Desroche	4
TABLEAU 3 : La définition de l'économie sociale adoptée par le Conseil wallon de l'économie sociale en 1991	6
TABLEAU 4 : La taille du secteur de l'économie sociale au Québec en 2001 (organisations commerciales et non commerciales)	17

AVANT-PROPOS

Ce texte s'inscrit dans le cadre de deux projets de recherche: *L'économie sociale au Québec dans le domaine de la santé et du bien-être : définitions et survol historique*, subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et la Fondation Kahanoff, et *Économie sociale et/ou tiers secteur en santé et bien-être, au Québec et en Saskatchewan*, subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Les deux recherches sont dirigées par Yves Vaillancourt, professeur à l'École de travail social, à l'UQÀM, directeur du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et directeur scientifique de l'équipe Économie sociale, santé et bien-être (ESSBE).

RÉSUMÉ

Au cours des 15 dernières années, le secteur de l'économie sociale s'est développé et a acquis une plus grande reconnaissance à titre de partenaire socioéconomique. Toutefois, l'hétérogénéité des pratiques initiées par les collectivités continue à poser des défis quant à la définition de l'économie sociale. Cette recherche puise dans le matériel théorique franco-européen de Desroche, Defourny, Laville et Vienney et démontre que les hésitations et les questionnements entourant la définition de l'économie sociale, au Québec, ont fait l'objet de réflexions variées chez ces chercheurs. L'objectif de ce retour sur des textes fondamentaux est d'alimenter le débat sur la question de la définition et de mettre en lumière les enjeux qui y sont associés.

INTRODUCTION

Cette recherche aborde la question de la définition de l'économie sociale d'un point de vue théorique et explore les pistes de réflexion proposées par quatre théoriciens franco-européens. L'intérêt de ce retour aux sources est de prendre du recul par rapport aux discussions et aux positions sur le sujet qui ont cours au Québec, dans les milieux universitaires et gouvernementaux, ainsi que sur le terrain. Par cette mise en contexte historique, nous proposons aux lecteurs des références qui proviennent des textes fondateurs sur l'économie sociale qui peuvent éclairer les débats sur ce qu'est et sur ce que n'est pas l'économie sociale.

Le terme “ économie sociale ” est de plus en plus utilisé au Québec et a acquis de la légitimité, notamment depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Cependant, malgré une utilisation plus répandue, tous ne donnent pas le même sens à cette expression¹. En fait, aujourd'hui, au Québec, le manque de cohérence autour du “ label ” repose en grande partie sur la question de l'inclusion des organismes communautaires qui ne commercialisent pas de produits ou de services au même titre que les coopératives et les entreprises d'économie sociale.

Officiellement, la définition retenue au Québec pour désigner le secteur de l'économie sociale est celle proposée le Groupe de travail sur l'économie sociale², lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Cette définition est inspirée de celle du Conseil wallon de l'économie sociale (Defourny et Monzon Campos, 1992). Elle a fait l'objet d'un large consensus chez les partenaires présents au Sommet et a été entérinée par le Conseil des ministres. Rappelons, dans le tableau suivant, cette définition, fondée sur les valeurs, qui nomme les trois types d'organisations formant le secteur.

¹ Nous avons mené une autre recherche en parallèle à celle-ci qui se base sur une série d'entretiens avec des acteurs sociaux portant sur l'économie sociale et sa définition (Kearney, Aubry, Tremblay et Vaillancourt, 2004). La synthèse des points de vue des acteurs sociaux met en relief les différentes “ écoles de pensée ” sur l'économie sociale ainsi que certaines hésitations quant aux contours du secteur.

² Le Groupe de travail sur l'économie sociale, présidé par Nancy Neamtan, avait pour mandat de définir et faire reconnaître le modèle québécois d'économie sociale; élaborer un plan d'action en faveur de la création d'emplois dans le domaine de l'économie sociale; mobiliser les moyens concrets pour le démarrage de projets créateurs d'emplois; donner une impulsion au développement de l'économie sociale sur des bases solides et durables (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996: 13).

TABLEAU 1
La définition de l'économie sociale adoptée au Sommet
sur l'économie et l'emploi en 1996

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Le domaine de l'économie sociale recouvre donc l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste et celui des associations. L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs qui répondent aux besoins de la population et de la collectivité. Dans certains de ces secteurs, et plus particulièrement ceux qui répondent à des besoins sociaux, la viabilité découle en partie des contributions de l'État sous diverses formes (contributions directes, subventions aux usagers, ententes négociées, mesures fiscales, etc.). L'économie sociale repose également, en partie, sur l'engagement bénévole des individus et des collectivités locales.

Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996.

Au Laboratoire de recherches sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), nous constatons, comme l'a fait D'Amours (1999; 2002), que cette définition de l'économie sociale a tendance à devenir de plus en plus restrictive à mesure que le secteur s'institutionnalise. En effet, un certain nombre d'acteurs penchent maintenant vers une définition selon laquelle l'économie sociale est composée exclusivement d'activités économiques marchandes.

Ce que nous pouvons voir, avec l'analyse des travaux sur la définition de l'économie sociale des chercheurs franco-européens (Desroche, 1983; Defourny et Monzon Campos, 1992; Laville, 1994; Vienney, 1994), c'est que les deux visions de la définition, inclusive ou restrictive,

s'appuient sur un certain nombre d'assises théoriques. En effet, non seulement ces théoriciens abordent le champ de l'économie sociale selon différents paramètres, mais ils arrivent à des conclusions nuancées sur ce qu'est l'économie sociale.

Notre hypothèse repose sur le fait que les réflexions provenant de l'Europe francophone ont influencé l'évolution de l'économie sociale au Québec et que les importations et les échanges ont contribué au balisage du secteur chez nous. Notre analyse met en lumière le fait que les divergences de points de vue et hésitations au sujet de la définition de l'économie sociale ne sont pas une réalité nouvelle. La classification des différentes pratiques et la délimitation des contours du secteur représentent des défis d'envergure tant sur le plan théorique que sur le plan opérationnel.

Dans ce cahier de recherche, nous présentons, en première partie, les concepts de référence et l'appareillage théorique des quatre théoriciens européens qui, avec l'émergence de la nouvelle économie sociale dans leur pays, ont cherché à élaborer des cadres d'analyse qui définissent le secteur et en précisent la typologie. Les définitions proposées par ces auteurs clés ont contribué à élaborer les fondements des grands courants conceptuels autour de l'économie sociale au sein de la francophonie depuis les années 1980. Leurs approches, variées, offrent, à notre avis, des outils pour alimenter la réflexion sur la définition de l'économie sociale au Québec. En effet, les démarches théoriques de Desroche, Defourny, Vienney et Laville offrent des éclairages différents mais complémentaires.

Dans la seconde partie, nous posons un regard sur la situation entourant la définition et les contours du secteur au Québec. Depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, l'économie sociale a rallié de nombreux acteurs sociaux. Par contre, huit ans plus tard, la question de la définition et de son interprétation demeure un des enjeux majeurs de développement du secteur, étant donné son influence sur les orientations des politiques sociales et économiques. Nous constatons, par exemple, que certains acteurs ont contribué au rétrécissement du concept au Québec. À cet égard, les positions du gouvernement du Québec, d'une partie du mouvement communautaire et du Chantier de l'économie sociale seront abordées. En conclusion, nous mettons en lien les enseignements des théoriciens de l'économie sociale et la situation au Québec.

1. L'APPORT DES QUATRE AUTEURS

1.1 Henri Desroche (1983) : les composantes de l'économie sociale

Au début des années 1980, Henri Desroche est le premier à présenter une définition de l'économie sociale. Le système de classification qu'il propose est provisoire, dit-il, dans un contexte où “ la communauté en est à hésiter sur ses critères d'appartenance ” (1983 : 204). La pluralité d'activités et de formes de pratiques constitue le principal défi de l'économie sociale dont les raisons d'être sont d'améliorer la vie des individus en favorisant l'accès au travail, à de meilleures conditions de vie et de sécurité et à une plus grande indépendance.

Desroche fonde sa classification sur les statuts juridiques : les coopératives, les mutuelles et les associations sans but lucratif. Dans sa matrice, il identifie les trois composantes fondamentales de l'économie sociale et propose quatre composantes incertaines. Le tableau qui suit résume ces composantes.

TABLEAU 2

Les composantes de l'économie sociale selon Desroche

Les 3 composantes certaines

L'entreprise coopérative

Elle peut être de travail ou de services. Une combinaison de sociétaires travailleurs et d'usagers est possible.

L'entreprise mutualiste

Elle a des ressemblances avec la coopérative. Sa particularité est la notion du “ à chacun selon ses besoins ”.

L'entreprise associative

Les associations qui sont des entreprises de prestation font partie de l'économie sociale.

Les 4 composantes incertaines

L'entreprise communale

On fait référence à l'administration communale (municipale) avec une participation populaire.

L'entreprise communautaire (ou populaire)

On trouve ici les entreprises créées en partenariat entre une association et la commune ou les instances régionales.

L'entreprise paritaire

Ce sont les cas où le syndicat est agent responsable et donneur de travail soit comme initiateur ou en *copartnership*.

L'entreprise participative

On parle d'une entreprise privée où il existe une participation aux résultats, à la gestion et à la propriété qui la rapproche de l'entreprise coopérative.

Source : Desroche (1983).

En ce qui a trait aux associations, Desroche hésite sur leur appartenance à la famille de l'économie sociale lorsqu'elles ne commercialisent pas de produits ou de services. L'inclusion des associations " d'influence ou de rencontre " serait peut-être à négocier, selon lui, " dans la mesure où de telles associations ne seraient pas aussi des entreprises " (1983: 204).

Avec le concept des composantes " éventuelles ou incertaines " de l'économie sociale, Desroche met en lumière le fait que des pratiques et des valeurs propres à l'économie sociale peuvent être présentes au sein du secteur public, des syndicats et du secteur privé.

Selon Desroche, les composantes identifiées partagent les caractéristiques suivantes, qui constituent un " tronc commun " (1983: 190) :

- le volontariat : l'association sous-tend l'entreprise;
- la créativité économique : entrepreneurship donneur d'emplois;
- l'équité;
- le service avant le profit;
- la promotion : instrument culturel au bénéfice des membres;
- la solidarité;
- l'autonomie face à l'État.

Dans son traité d'économie sociale, Desroche cherche à établir des paramètres souples d'appartenance à un secteur " de socialisation volontaire " qui est en développement et prend des formes variées. Sa configuration tient compte des " empathies réciproques ", de la segmentation selon les types d'entreprises et finalement des " zones grises " avec d'autres secteurs économiques (1983 : 204). Signalons que, dans les cas de toutes les composantes, Desroche préfère le terme " entreprise " à " organisme " (1983 : 158).

La typologie de Desroche a inspiré une réflexion de D'Amours et Malo (1999) sur la réalité québécoise. Elles estiment qu'un examen de la situation de l'économie sociale au Québec selon l'approche des composantes fondamentales et incertaines permettrait de mieux comprendre les interfaces entre l'économie sociale, l'État, le marché, le secteur communautaire et les syndicats ainsi que de cerner les tendances des acteurs de l'économie sociale d'entrer en relation avec ces secteurs selon les périodes.

1.2 Jacques Defourny: la définition belge selon les valeurs

En 1990, Jacques Defourny élabore une définition de l'économie sociale pour le Conseil wallon de l'économie sociale. Basée sur le statut juridique et les valeurs, la définition est formulée ainsi :

TABLEAU 3

La définition adoptée par le Conseil wallon de l'économie sociale en 1991

L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les quatre principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;
- autonomie de gestion;
- processus de décision démocratique;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Source : Defourny et Monzon Campos (1992 :229).

Defourny constate que, si aucune définition de l'économie sociale n'a fait l'unanimité sur le plan international, celle-ci, adoptée en 1990 par le Conseil wallon de l'économie sociale, a également été adoptée en Espagne. Rappelons qu'elle a aussi largement inspiré celle adoptée au Sommet sur l'économie et l'emploi au Québec, en 1996. En fait, la définition québécoise reprend intégralement celle des Belges. Elle présente cependant un cinquième critère fondé sur la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

Le libellé du début de la définition québécoise diffère aussi de la définition belge par l'intégration de la notion de l'entrepreneuriat collectif (*cf.* tableau 1). Cette référence à une activité économique entrepreneuriale n'a rien pour réduire l'ambiguïté. Defourny utilise la définition classique de l'activité économique comme étant "l'affectation de ressources limitées à la satisfaction de besoins ou la production, la distribution et la consommation de biens et de services" (1992 : 229). Defourny ne précise pas explicitement s'il est question exclusivement d'activités marchandes et si les pratiques non marchandes sont considérées comme parties

prenantes du secteur. L'association de défense de droit ou la cuisine collective font-elles partie de l'économie sociale selon cette définition ? On constate qu'il existe des interprétations variées de la définition quant à la question de l'inclusion ou de la non-inclusion dans le secteur de l'économie sociale des associations qui ne génèrent pas de revenus par des activités marchandes. Pour certains, dont une part du mouvement communautaire et plusieurs institutions du secteur public, le champ de l'économie sociale est déterminé en fonction d'une activité commerciale, d'un échange monétaire lié à la consommation d'un bien ou d'un service.

Ainsi, plus récemment, dans un texte de 1998, Defourny, Favreau et Laville situent l'économie sociale dans la sphère commerciale. Il y est question d'activités " de caractère entrepreneurial au sens où la production de biens ou de services se développe dans la conquête de marchés pour assurer un certain degré d'autofinancement de l'entreprise, tout en misant aussi sur le soutien des pouvoirs publics " (1998 :29).

Dans " Origines, contours et fonctions d'un troisième grand secteur ", chapitre de la vaste étude comparative sur l'économie sociale que Defourny a codirigée avec Monzon Campos, Defourny rappelle que, " dès le départ, le concept d'économie sociale a été marqué par des ambiguïtés et des confusions terminologiques qui le handicapent encore aujourd'hui. De plus, note-t-il, les difficultés d'équivalence interlinguistique posent un problème additionnel " (1992 : 51). Defourny, tout comme l'avait fait Desroche auparavant, constate donc les contours flous du secteur.

Pour sa part, Monzon Campos déplore " l'absence d'un espace structurel qui empêche de cerner avec précision le concept d'économie sociale ". Il propose ce portrait du secteur :

Les agents socioéconomiques dont nous voulons parler sont des entreprises capables d'intégrer une fonction économique et une fonction sociale. Il s'agit d'entreprises capables de créer des richesses de manière économiquement efficiente, et de les redistribuer de manière équitable. La plupart de ces entreprises sont des coopératives, mais elles adoptent également d'autres formes juridiques. Ce sont notamment les mutuelles et mutualités, les associations, les " sociétés anonymes de travailleurs " (SAL espagnoles), certaines sociétés commerciales contrôlées par des syndicats de travailleurs, et d'autres structures juridiques. Ce sont toutes ces entreprises intégrant fonction économique et fonction sociale que nous appelons entreprises d'économie sociale (1992 : 15).

Monzon Campos insiste également sur la nécessité d'élargir le modèle économique bipolaire " secteur public et secteur capitaliste " pour reconnaître la nouvelle composante de l'économie

sociale. Cette vision plurielle de l'économie qui s'articule autour de l'État, du marché, du tiers secteur en plus de la famille est un concept qui est partagé par Laville et plusieurs chercheurs québécois dont Lévesque (1997; 1999) et Vaillancourt (2000; 2001). À cet égard, Defourny indique que le mouvement de reconnaissance réciproque, entre les coopératives, les mutuelles et les associations à pertinence économique, qui a vu le jour en France dans les années 1970, favorisera une meilleure reconnaissance institutionnelle.

Pour conclure sur l'approche par les valeurs, signalons que Defourny privilégie un " vision souple et dynamique du secteur " et qu'il fait référence au concept d'interfaces de Desroche en nommant les liens de l'économie sociale avec, d'une part, le secteur public et, d'autre part, avec le secteur privé traditionnel. En outre, l'auteur voit l'économie sociale comme un " complément remarquable " de l'État dans la production de services d'utilité collective, dans sa fonction de redistribution grâce à la participation bénévole et dans sa fonction de régulation en encourageant la création d'emplois dans les périodes de crise (1992 :54).

1.3 Jean-Louis Laville : les services de proximité et l'hybridation des ressources

Depuis plus de dix ans, Jean-Louis Laville poursuit des recherches sur l'économie sociale et solidaire. Il situe d'emblée sa réflexion sur l'économie sociale dans le cadre plus vaste de la reconfiguration des rapports entre l'économie et la société. Il pose un regard critique sur la vision bipolaire de l'économie selon laquelle le marché et l'État règlent l'ensemble des rapports entre les humains (1994; 1997; 2001). Selon lui, la synergie État-marché a relégué l'économie sociale et l'économie domestique à un rôle mineur, durant une trentaine d'années, du milieu des années 1940 au milieu des années 1970. À cette époque, il était généralement admis que l'économie capitaliste était le moteur de la croissance et que l'État-providence était entièrement responsable d'atténuer les effets négatifs du marché par sa fonction de redistribution.

Au milieu des années 1970, le modèle de développement fordiste est entré en crise, ce qui a provoqué une augmentation spectaculaire du chômage et une montée de l'exclusion (Bélanger et Lévesque 1991; Vaillancourt, 1997). C'est dans ce contexte de remise en question du modèle de production, de consommation et d'intervention publique que les communautés locales ont développé des initiatives dans des nouveaux champs d'activités et que le tiers secteur a repris sa place dans l'activité économique avec le marché, l'État et la famille. En mettant l'accent sur le

concept d'économie plurielle, Laville et Eme appréhendent “ le tiers secteur moins comme un secteur additif que comme une forme originale d'articulation entre les différents pôles de l'économie ” (1999 : 121).

Dans ses recherches, Laville revoit à sa façon la notion d'économie plurielle présentée par d'autres avant lui. En effet, si Defourny et Monzon Campos réclament le soutien et l'appui de la présence de l'économie sociale dans la société, Laville voit dans chacun des secteurs une pénétration de certains attributs des autres secteurs. Ainsi, on trouve des éléments de l'État dans le marché capitaliste (régulation, aide financière, formation de la main-d'œuvre). Dans le cas de l'économie sociale, l'hybridation du marchand, du non-marchand et du non-monétaire s'inscrit dans une logique d'économie plurielle. Laville définit l'économie solidaire comme étant

toutes les initiatives présentant un trait commun, caractéristique de cette économie solidaire : des personnes s'associent pour mener en commun un projet d'activités économiques qui contribuent à la fois à la production d'appartenance sociale et à la création de statuts par des emplois (Laville, 1994 : 119).

Sur l'appellation du secteur, Laville rappelle la pluralité des dénominations : tiers secteur, troisième secteur pour la Commission européenne, économie sociale, nouvelle économie sociale, économie solidaire, secteur quaternaire (Eme et Laville, 1999 : 105). Dans ses écrits, Laville choisit l'appellation “ économie solidaire ” plutôt qu'“ économie sociale ” afin de distinguer les pratiques nouvelles des pratiques plus établies. Il estime que l'économie solidaire a une dimension politique à son action et qu'elle donne accès à l'espace public par une reconnaissance de l'engagement volontaire.

Laville nomme “ services de proximité ” les pratiques issues et ancrées dans la communauté. On peut penser à des activités comme l'aide domestique, les services de garde, le soutien communautaire dans le secteur du logement social. Dans le champ de l'économie sociale, ces services se caractérisent par :

- leur utilité sociale;
- la construction conjointe de l'offre et de la demande;
- une hybridation du marchand, du non-marchand et du non-monétaire (les usagers contribuent à financer le service, l'État participe au financement et les actions sont initiées par des regroupements bénévoles);
- un apprentissage de la vie publique démocratique;

— l'implication des usagers.

Il s'agit d'un entrepreneuriat civique. “ Le constat est simple : il existe des besoins non satisfaits d'un côté, et de l'autre, un nombre important de chômeurs ” (Laville, 2001 : 124). Le cinquième critère ajouté à la définition de l'économie sociale adoptée au Québec (“ l'économie sociale fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective ”) se rapproche de cette notion d'entrepreneuriat civique que l'on trouve chez Laville (2001).

Les acteurs de l'entrepreneuriat collectif s'inscrivent dans une “ approche de la protection sociale plurielle (État, marché, ménages) et une approche de l'économie plurielle (marché, État, associations, ménages) ” (Laville, 2001 : 111). Dans une optique de renouvellement de l'intervention publique, l'État a avantage à encourager le développement local de ce tiers secteur qui mobilise les acteurs de la communauté, affirme Laville.

Par ailleurs, à l'instar de Desroche et de Defourny, Laville est d'avis qu'on ne doit pas “ compartimenter ” les secteurs. Un “ cadre plus flexible permet de voir l'économie contemporaine selon un modèle de mixité et de combinaisons variables ” (Laville, 1999 :112). Par des actions diversifiées, l'économie solidaire propose une approche globale qui favorise la participation et la prévention plutôt qu'une approche passive et segmentée comme c'est souvent le cas dans le secteur public. Ce mouvement est fortement inscrit dans des préoccupations de services aux personnes, des services qui s'adressent à deux types de clientèles : les usagers qui consomment les biens ou services et les travailleurs et travailleuses en processus d'insertion socioéconomique qui appartiennent à des groupes victimes d'exclusion ou susceptibles de le devenir.

L'approche de Laville met l'accent sur la dimension sociopolitique de l'économie sociale et s'inscrit dans un éclairage des pratiques locales et communautaires.

1.4 Claude Vienney : les paramètres juridiques, économiques et sociologiques

Dans la mouvance du renouvellement du secteur de l'économie sociale, Claude Vienney tente, à son tour, de définir le secteur, car il estime qu'une appellation commune et une définition claire sont requises dans une optique de reconnaissance. Vienney choisit de structurer les composantes en système selon “ une combinaison des méthodes d'analyse juridiques, économiques et

sociologiques” (Vienney, 1994 : 80). Avec cette approche multidimensionnelle, il cherche à mettre en lumière les rapports entre les activités, les acteurs et les règles de fonctionnement. Son découpage permet de discerner quatre composantes principales : les coopératives non financières, les mutualités de protection sociale et d'assurances, les associations gestionnaires d'entreprise et les établissements de crédit. Son exercice de définition touche avant tout les coopératives et les mutuelles. Il transpose sa réflexion pour attribuer les critères aux associations (celles qui ont des activités marchandes) lorsque c'est possible.

Premièrement, en ce qui a trait à l'analyse juridique, Vienney rappelle tout d'abord les clauses qui apparaissent dans les statuts des coopératives et des mutuelles, soit l'identification réciproque des personnes associées et des activités d'une entreprise; l'égalité des associés; le partage des excédents en fonction de la participation (s'il est admis) et la propriété durablement collective des bénéfices réinvestis. Vienney constate, par ailleurs, que les statuts juridiques des associations ne prévoient que l'interdiction du partage d'excédents. Le cadre réglementaire est beaucoup moins spécifique que celui des deux autres composantes.

Deuxièmement, selon Vienney, l'économie sociale se découpe en quatre grandes composantes en fonction de leur type de pratiques dans la sphère économique. Il s'agit de :

- la production de biens et de services nécessaires aux associés (autre que financiers);
- les prestations de protection sociale pour les mutualités;
- les associations gestionnaires d'entreprises;
- les produits financiers et les services bancaires.

En troisième lieu, Vienney complète son système par une approche de type sociologique. Il rappelle ici que la participation des membres à la propriété des moyens de production est ce qui distingue les organisations de l'économie sociale des entreprises capitalistes et du secteur public.

Dans un article plus récent, Vienney réitère sa vision multidimensionnelle de l'économie sociale :

L'économie sociale fonde son existence sur une correspondance entre statuts juridiques, composition sociale et comportement économique de certains organismes, qui ont manifesté historiquement leur capacité de prise en charge d'activités nécessaires à des acteurs dominés ou délaissés par les acteurs dominants (entreprises capitalistes ou État) lorsqu'elles pouvaient fonctionner comme des entreprises (2000 : 40).

Cette “ population d’organismes ” en voie de renouvellement cherche un nouveau compromis, dit-il, entre, d’une part, l’utilité de l’activité pour ceux qui y participent ou bénéficient des services, et, d’autre part, la rentabilité des capitaux engagés. Il n’y a pas de doute que, pour Vienney, les activités de l’économie sociale se situent dans le domaine marchand. L’économie sociale combine, en outre, un rôle de cohésion sociale grâce à la solidarité des membres et une démarche visant l’efficacité économique.

Desroches, Defourny, Laville et Vienney abordent l’économie sociale sous différents angles. Chacun apporte un élément à l’édifice de sa définition: Desroches définit le secteur par ses composantes; Defourny l’aborde par l’angle des valeurs; Laville retient l’hybridation des ressources et Vienney, ses paramètres juridiques, économiques et sociologiques. Quelle est l’influence de ces auteurs sur les théoriciens et praticiens québécois et sur la définition de l’économie sociale retenue au Québec? Comment cette question de la définition a-t-elle évolué au cours des dernières années ? Voilà quelques questions que nous aborderons succinctement dans la deuxième partie.

2. REGARD SUR LA QUESTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Au Québec, depuis le consensus qui s'est fait sur la définition de l'économie sociale, au Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, les démarches concertées de plusieurs acteurs ont mené à une meilleure reconnaissance par l'État et à un processus d'institutionnalisation³. Chose certaine, l'économie sociale, dans son sens large, s'est développée substantiellement à la suite de ce Sommet et ce, tant sur le plan des organisations elles-mêmes que de l'environnement institutionnel. Toutefois, la reconnaissance mutuelle et le sentiment d'appartenance des composantes n'est pas un acquis. Les visions différentes de ce qu'est l'économie sociale ne sont pas étrangères à ces hésitations. D'où l'intérêt de revenir sur la question de la définition de l'économie sociale et son évolution.

Depuis 1996, trois acteurs ont joué un rôle prépondérant quant à la définition de l'économie sociale et à son opérationnalisation, soit le gouvernement québécois, une partie du mouvement communautaire autonome et le Chantier de l'économie sociale. Dans les trois cas, la vision de l'économie sociale semble tendre davantage vers celle de Desroche et de Vienney, c'est-à-dire que ces acteurs mettent l'accent sur le volet commercial du secteur.

Du côté de l'État, l'interprétation plus restrictive de la définition de l'économie sociale est apparue avec l'opérationnalisation des appuis. L'émergence de la nouvelle économie sociale a été appuyée de façon significative par le gouvernement du Québec, dirigé par le Parti québécois, à la suite des demandes des mouvements sociaux. Des mécanismes de financement spécifiques et des appuis techniques ont été implantés sur l'ensemble du territoire. Plusieurs ministères et organismes sont actifs dans le soutien à l'économie sociale. Dès le moment de l'implantation de nouveaux dispositifs d'appuis au développement de l'économie sociale, le gouvernement québécois a traité différemment, et dans des instances distinctes, les mesures s'adressant au secteur marchand et au secteur non marchand. D'un côté, les entreprises d'économie sociale ont été dirigées vers les Centres locaux de développement (CLD). Ceux-ci, qui ont vu le jour en 1997, s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement local et régional et visent, entre

³ La phase d'institutionnalisation désigne un processus de définition et de codification des règles, produit de compromis entre les acteurs, et qui inclut le financement, les conditions de développement, les règles de participation, les principes de démocratisation, les formes des ententes partenariales, les politiques sociales, etc.

autres, à appuyer le développement des entreprises de l'économie sociale ayant des objectifs et un potentiel d'autofinancement partiel ou complet. En 1998, par ailleurs, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) a été implanté afin de faciliter la capitalisation de ces entreprises d'économie sociale. De l'autre côté, les organismes communautaires aux activités non marchandes, qui ont obtenu des gains importants sur le plan de la reconnaissance et du financement (Québec, 2001a), transigent avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA).

Toutefois, des divergences marquées quant à la délimitation des contours du secteur ne facilitent pas l'analyse de la situation. Comme le signale D'Amours, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du secteur de l'économie sociale sont de plus en plus restrictives et le gouvernement en est partiellement responsable (D'Amours, 1999; 2002). En effet, le clivage entre l'économie marchande et non marchande s'élargit et une distinction de plus en plus nette s'opère entre les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires. Selon D'Amours, le gouvernement québécois favorise la portion entrepreneuriale de l'économie sociale au détriment de la portion "non marchande" dans les critères de reconnaissance et de financement. Il est vrai que le gouvernement exclut les organismes communautaires de certaines sources plus récentes de financement réservées aux entreprises collectives (CLD, RISQ). Par contre, dans sa politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, le gouvernement du Québec rappelle que l'État est "le premier bailleur de fonds du mouvement communautaire [...] près de 471 millions de dollars sont actuellement consacrés au soutien des organismes et à l'achat de services offerts en milieu communautaire" (Québec, 2001a : 9). Le discours de l'État québécois suggère que la viabilité économique et la création d'emplois durables forment le paradigme de l'entreprise d'économie sociale, tandis que le service d'intérêt public est l'apanage de l'organisme communautaire.

Prenons l'exemple des Centres locaux de développement (CLD), dont le mandat est d'appuyer les entreprises de la composante entrepreneuriale/solvable de l'économie sociale dans la mesure où elles contribuent au développement de l'économie et de l'emploi sur leur territoire. Dans le document d'information *Conjuguer l'économie et le social* (Québec, 1997), les orientations et les exigences de tarification des services en vue d'une viabilité financière (au moins partielle) et de création d'emplois durables sont clairement définies. Le choix des entreprises présentées comme

modèles en annexe de ce document sont des entreprises dont l'autofinancement provenant de la contribution des usagers représente de 40 % à 70 % des revenus.

En 2001, la définition de l'entreprise d'économie sociale émise par le Comité ministériel sur le développement social situe les activités “ dans le secteur marchand et [elles] revêtent un caractère entrepreneurial qui s'articule autour d'une finalité sociale ” (Québec, 2001b). Cette définition confirme la position du gouvernement de restreindre la portée de l'économie sociale.

La séparation entre les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires est exacerbée par le fait que les mesures de soutien de l'État relèvent de dispositifs administratifs distincts. Les actions gouvernementales en appui aux organismes communautaires rattachées au Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) relèvent du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, tout comme c'était le cas du Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail. Les entreprises d'économie sociale, quant à elles, relèvent du ministère des Finances, tandis que les coopératives sont rattachées au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Dans sa politique sur l'action communautaire publiée en 2001, le gouvernement est conscient du clivage entre les trois composantes de l'économie sociale. Ainsi, on peut y lire :

Le gouvernement du Québec a choisi de se démarquer du concept englobant de tiers secteur et de certaines approches observées à l'échelle internationale. Ainsi, à la demande des différents types d'organisations de la société civile, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives (Québec, 2001a : 14).

La position du gouvernement à l'égard de la définition de l'économie sociale est claire. Cette dernière citation contient l'argument selon lequel l'État aurait modifié sa vision de l'économie sociale en réponse aux représentations de certains mouvements sociaux. Il est vrai qu'une partie du mouvement communautaire se dissocie de l'approche du “ militantisme économique ” (Defourny, 1998) des composantes du volet marchand. Cette partie du mouvement communautaire associe cela à un virage entrepreneurial qui les éloigne de leur mission. Un bon nombre d'intervenants communautaires, actifs notamment dans la défense de droits et les services aux personnes, se disent plus à l'aise avec une séparation nette entre l'économie sociale, version commerciale, et leurs pratiques de solidarité et de relation d'aide financées par des subventions et des dons d'organismes caritatifs. Leur position est en lien avec les contraintes de

l'opérationnalisation de l'appui public, mais correspond aussi à une question, plus théorique, relative à la vision du modèle de développement.

Outre le gouvernement québécois et une partie du mouvement communautaire, le troisième acteur qui a eu un impact sur l'évolution de la définition de l'économie sociale au Québec est le Chantier de l'économie sociale, un des promoteurs principaux du secteur. Le Chantier, une organisation à but non lucratif, fondée en 1996⁴, à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi, est en continuité avec le Groupe de travail sur l'économie sociale. Ce groupe avait pour mandat de définir et de faire reconnaître le modèle québécois de l'économie sociale lors du Sommet. Dans une optique pragmatique et opérationnelle, le Groupe a proposé dans *Osons la solidarité* (1996) de s'inspirer de la définition axée sur les valeurs du Conseil wallon de l'économie sociale (Defourny, 1992). Bien que cette définition large inclut les organismes communautaires, le Groupe de travail suggère, comme le rappelle D'Amours, "que leur soutien et leur développement s'effectuent par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) plutôt que par les structures d'économie sociale" (D'Amours, 1999 :15). Donc, le Chantier proposait déjà cette séparation entre marchand et non marchand.

Le Chantier est un acteur incontournable de l'institutionnalisation du secteur de l'économie sociale et son influence sur la définition est certaine. Le champ d'activité du Chantier a évolué vers le volet entrepreneurial et solvable de l'économie sociale. Ainsi, depuis sa création, le Chantier s'est doté d'une mission de promotion, de représentation sur le plan national et international, de soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets et de concertation des divers acteurs de l'économie sociale :

Le Chantier travaille ainsi à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans un ensemble de secteurs de l'économie. Ces entreprises collectives apportent une réponse originale aux besoins de leur communauté et créent des emplois durables. (Chantier de l'économie sociale, 2003 : 3)

La vision du Chantier est orientée vers l'opérationnalisation de l'institutionnalisation. Les entreprises (marchandes) de l'économie sociale ont une dynamique et des besoins différents de

⁴Son conseil d'administration est composé de 29 membres, dont un provient du secteur communautaire.

ceux des organismes communautaires qui ne s'inscrivent pas dans une optique entrepreneuriale. Ils sont à la recherche de capitalisation, d'aide au démarrage, d'outils de développement de marché, etc. Dans les faits, le Chantier se concentre sur ce segment composé d'entreprises collectives. Le portrait statistique des entreprises d'économie sociale (coopératives et OSBL), publié dans le rapport annuel du Chantier de l'économie sociale (2003), ne tient pas compte, par exemple, des organismes communautaires qui n'œuvrent pas dans la sphère marchande.

Devant les fortes tendances pour définir de manière restrictive l'économie sociale, le LAREPPS, qui s'intéresse à la question de la définition de l'économie sociale depuis 1997, continue de se demander si ce choix opérationnel ne constitue pas un frein à la promotion, auprès de l'ensemble de la population, de pratiques qui, si elles sont variées, ont tout de même des valeurs communes. L'examen du secteur de l'économie sociale englobant les activités non commerciales (*cf.* tableau suivant) démontre une réalité plus riche, avec un total de plus de 11 000 organisations et près de 160 000 emplois. Ces forces de développement collectif ne seraient-elles pas mieux représentées par ces données larges et inclusives? Ne serait-il pas avantageux de mettre l'accent sur les points de convergence et de rassembler les agents de changements de l'économie sociale autour d'une définition commune, qui puisse être déclinée sur le plan opérationnel en fonction des besoins et des pratiques? L'identification des nombreuses passerelles entre les acteurs pourrait susciter une mobilisation accrue.

TABLEAU 4

La taille du secteur de l'économie sociale au Québec en 2001						
<i>Type d'activité</i>	Nombre d'organisations			Nombre d'employés		
	COOP	OSBL	TOTAL	COOP	OSBL	TOTAL
Commerciale¹	3 210	3 941	7 151	79 222	45 080	124 302
Non commerciale²	---	4 000	4 000	---	35 000	35 000
TOTAL	3 210	7 941	11 151	79 222	80 080	159 302

1. Activités en partie ou totalement commerciales. Chantier de l'économie sociale, L'Économie sociale en mouvement, novembre 2003, p. 6.

2. *Aucune activité commerciale. Estimation du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS).*

Source : Vaillancourt et al. (2004).

CONCLUSION

Nous avons voulu prendre du recul par rapport à la situation actuelle de l'économie sociale au Québec en examinant les enseignements des quatre théoriciens présentés ici qui se sont penchés sur la définition depuis le début des années 1980. Le constat est qu'à partir des principales définitions, élaborées par Desroche, Defourny, Laville et Vienney, il y a une évidente difficulté à établir une définition de l'économie sociale qui fasse consensus. Cela ne veut pas dire pour autant que les chercheurs véhiculent des définitions contradictoires, mais plutôt qu'ils abordent le phénomène selon des approches différentes. Desroche définit le secteur par ses composantes; Defourny nomme les structures juridiques des organisations puis définit le secteur selon les valeurs éthiques qu'elles véhiculent; Laville propose une vision de la nouvelle économie sociale, plus près des services de proximité, où sont combinés les apports marchand, public et bénévole, tandis que Vienney délimite le champ en fonction de la forme juridique, de la spécificité sociale et des pratiques économiques.

Malgré la diversité des points de vue, nous pouvons identifier un certain nombre de thématiques et de constats partagés chez ces théoriciens. Tout d'abord, tous s'entendent sur le fait que les composantes de base de l'économie sociale sont les coopératives, les mutuelles et les associations. Ensuite, ils sont tous d'avis que l'hétérogénéité du secteur lance un défi relatif au choix d'une définition et d'une terminologie partagée. De plus, ils insistent sur le fait que les valeurs de "socialisation volontaire" et de la démocratie sont intrinsèques au concept d'économie sociale, de tiers secteur et d'économie solidaire. Finalement, les auteurs considèrent comme de première importance une reconnaissance accrue du secteur.

Par ailleurs, notre relecture des textes fondateurs ne permet pas de résoudre la question de l'inclusion ou de l'exclusion des associations du volet non commercial du secteur de l'économie sociale. Comme nous l'avons vu, cette question fait l'objet d'hésitations chez Desroche. Selon les textes de Defourny et de Laville que nous avons consultés, il semble que la question demeure ouverte dans leur cas. Quant à Vienney, il situe les pratiques dans le champ du commerce.

L'ambivalence de certains et les positions variées des autres quant à la définition de l'économie sociale n'est pas étonnante, ni malsaine. Il ressort de l'analyse de ces travaux théoriques que des efforts importants de conceptualisation ont suivi la réémergence de l'économie sociale en Europe

francophone et que la mouvance du secteur et la diversité des pratiques posent des défis importants à tout exercice de classification, notamment en ce qui concerne l'inclusion ou l'exclusion de certaines composantes.

Notre regard sur la situation de la définition de l'économie sociale au Québec nous amène à tirer des conclusions du même ordre, dans le sens où il est difficile d'arriver à une interprétation homogène de ce que constitue le secteur. Chose certaine, l'économie sociale est un concept dont les valeurs humanistes attirent un grand nombre d'acteurs voués au développement d'une société plus juste et plus démocratique. Il est vrai que le caractère commercial d'un segment important de l'économie sociale rebute ceux qui ont de la difficulté à s'associer à des pratiques qui utilisent les outils économiques issus du monde des affaires. Ce qui nous apparaît important, en conclusion de cet exercice, c'est que nos réflexions nourrissent les débats sur la définition de l'économie sociale et contribuent à l'avancement d'un secteur dont le rôle est essentiel dans une société équilibrée.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubry, François et Jean Charest (1995). *Développer l'économie solidaire (éléments d'orientation)*. Montréal : Services de recherche, CSN.
- Bélanger, Paul. R. et Benoît Lévesque (1991). "La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique", *Cahiers de recherche sociologique* 17, 17-52.
- Chantier de l'économie sociale (2003). *De plus en plus, on prend de la place*. Rapport annuel 2002. Montréal.
- Chantier de l'économie sociale (2001). *De nouveau, osons...* Montréal.
- Collectif (1998). "Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire". *Économie et solidarités*, 29 : 2.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (1996). *Entre l'espoir et le doute*. Montréal.
- D'Amours, Martine (2002). "Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire". *RECMA*, 284.
- D'Amours, Martine (1999). *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*. Montréal, UQÀM : Cahiers du LAREPPS 99-05.
- D'Amours, Martine et Marie-Claire Malo (1999). *Modèle québécois d'économie sociale : reconfiguration du modèle de Desroche*. Montréal, UQÀM : Cahiers du LAREPPS 99-04.
- Defourny, Jacques, Develtere, Patrick et Bernard Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles : De Boeck.
- Defourny, Jacques, Favreau, Louis et Jean-Louis Laville (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Defourny, Jacques et José Luis Monzon Campos (sous la direction de) (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/The third sector, cooperative, mutual and nonprofit organizations*. Bruxelles : Éditions De Boeck Université.
- Desroche, Henri (1983). *Pour un traité d'économie sociale*. Paris : Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- Groupe de travail sur l'économie sociale (1996). *Osons la solidarité*. Montréal.
- Kearney, Muriel, François Aubry, Louise Tremblay et Yves Vaillancourt (2004). *L'économie sociale au Québec : regards d'acteurs sociaux*. Montréal : Cahiers du LAREPPS 04-25.
- Laville, Jean-Louis (2001). "Les raisons d'être des associations" dans *Association, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte/MAUSS/CRIDA.
- Laville, Jean-Louis (1997). *Services de proximité : la construction sociale d'un champ d'activités économiques*. Montréal : Cahiers du LAREPPS 97-04.
- Laville, Jean-Louis (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer.

- Laville, Jean-Louis et Bernard Eme (1999). “ Pour une approche pluraliste du tiers secteur ” dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol.12, no 1.
- Lévesque, Benoît, Marie-Claire Malo et Jean-Pierre Girard (1999). “ L’ancienne et la nouvelle économie sociale. Le cas du Québec ” dans Defourny, J., Develtere, P. et B. Fonteneau (sous la direction de), *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles : De Boeck.
- Lévesque, Benoît et William A. Ninacs (1997). *L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise*. Document de réflexion pour le colloque Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale. Montréal : Les publications de l'IFDÉC.
- Polanyi, Karl (1983). *La Grande Transformation*. Paris : Gallimard.
- Québec (2003). *Politique de développement des coopératives*. Québec : Finances, Économie et Recherche.
- Québec (2001a). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Québec (2001b). *Définition de l'entreprise de l'économie sociale*. Québec : Comité ministériel du développement social.
- Québec (1997). *Politiques de soutien au développement local et régional. Conjuguer l'économie et le social, document d'information à l'intention des CLD*. Québec : Ministère des Régions.
- Vaillancourt, Yves, Aubry, François, Kearney, Muriel, Thériault, Luc et Louise Tremblay (2004). “ The Contribution of the Social Economy toward Healthy Social Policy Reforms in Canada : A Quebec viewpoint ”, in Dennis Raphael (sous la direction de) *Social Determinants of Health. Canadian Perspectives*. Toronto : University of Toronto Press.
- Vaillancourt, Yves et Louise Tremblay (sous la direction de) (2001). *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*. Montréal : LAREPPS.
- Vaillancourt, Yves, Aubry, François, D'Amours Martine, Jetté, Christian, Thériault, Luc et Louise Tremblay (2000). *Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada*. Montréal, Cahiers du LAREPPS 00-01.
- Vaillancourt, Yves (en collaboration avec Christian Jetté (1997). *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé: rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS 97-05.
- Vienney, Claude (2000). “ *Qu'est-ce que l'économie sociale?* ”. RECMA no 275-276.
- Vienney, Claude (1994). *L'économie sociale*. Paris : La Découverte.